



Programme bilan de compétences

Prérequis	Le bilan de compétences est accessible à toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel, explorer de nouvelles perspectives ou préparer une évolution de carrière. Aucun prérequis académique ou technique n'est exigé, mais une réelle motivation, un engagement personnel et une disponibilité suffisante sont essentiels pour en tirer pleinement profit.
Durée	24 heures
Modalités et moyens pédagogiques	Modalités pédagogiques ● Entretiens individuels ● Tests et questionnaires ● Mise en situation et exercices pratiques ● Travail autonome et réflexion personnelle ● Restitution et synthèse finale Moyens pédagogiques Supports et outils utilisés - Outils digitaux (si bilan à distance) - Guides et documents méthodologiques - Tests psychométriques et de personnalité



	- Outils d'aide à la décision (cartographie des métiers, fiches ROME) - Suivi via un tableau de bord personnel Modalités de mise en œuvre ♦ Présentiel : Rendez-vous en centre de bilan. ♦ À distance : Séances en visio + exercices en ligne. ♦ Mixte (blended learning) : Alternance entre sessions physiques et travail en autonomie.
Modalités d'accès	Le bilan de compétences est accessible à toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel, avec ou sans financement. Il peut être réalisé en présentiel, à distance ou en format mixte, selon les besoins du bénéficiaire. L'accès se fait sur demande directe via notre site internet ou par mail. Délai d'accès : 1 semaine
Evaluations	Analyse des besoins et objectifs : Identification des attentes du bénéficiaire via un entretien initial. Tests et auto-évaluations : Outils psychométriques, tests de personnalité, et questionnaires d'auto-évaluation. Mises en situation et exercices pratiques : Simulations professionnelles, études de cas et exercices concrets.



	Évaluation des compétences et restitution : Synthèse des compétences acquises et axes d'amélioration lors d'un entretien de restitution. Plan d'action personnalisé : Élaboration d'un projet professionnel ou de formation avec des recommandations adaptées.
Tarif	Entre 500 € et 900 €
Accessibilité personnes en situation de handicap	Le bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements spécifiques peuvent être mis en place afin d'adapter les modalités d'accompagnement en fonction des besoins du bénéficiaire. Nous vous invitons à nous contacter pour étudier ensemble les solutions adaptées et garantir un parcours inclusif et personnalisé.

Objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences permet à un bénéficiaire d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel cohérent ou de préparer une reconversion. Il vise à :



- ✓ Faire le point sur son parcours et ses compétences professionnelles
- ✓ Identifier ses points forts et axes d'amélioration
- ✓ Explorer des pistes d'évolution ou de reconversion
- ✓ Définir un projet professionnel réaliste et réalisable
- ✓ Mettre en place un plan d'action concret

Pour qui ?

Le bilan de compétences est destiné à toute personne souhaitant faire évoluer sa carrière :

- ◆ Salariés (secteur privé ou public) souhaitant évoluer, se reconvertir ou valider un projet professionnel
- ◆ Demandeurs d'emploi souhaitant redéfinir leur projet et optimiser leur employabilité
- ◆ Indépendants / entrepreneurs désirant réorienter leur activité ou sécuriser leur parcours
- ◆ Personnes en reconversion professionnelle cherchant à identifier de nouvelles opportunités

Aucun niveau d'études ou d'expérience spécifique n'est requis, seule la motivation du bénéficiaire est essentielle pour tirer pleinement profit du bilan.

Déroulé avec ses étapes

1 - Séance d'accueil / Phase préliminaire

Objectif : Cerner les attentes et organiser le bilan

- ◆ Présentation de la démarche et des méthodes utilisées
- ◆ Analyse des besoins et objectifs du bénéficiaire
- ◆ Définition des modalités et organisation du bilan

2 - Séance d'investigation

**CEC**

Expertise Conseil et Formation

Objectif : Explorer les compétences, valeurs et aspirations professionnelles

- ◆ Analyse du parcours professionnel et des expériences passées
- ◆ Identification des compétences techniques et comportementales
- ◆ Tests psychométriques et d'intérêts professionnels (ex : RIASEC, MBTI, Transférance)
- ◆ Exploration des pistes d'orientation et métiers en adéquation avec le profil
- ◆ Études de cas et simulations professionnelles

3 - Séance de conclusion

Objectif : Valider le projet et établir un plan d'action

- ◆ Synthèse des résultats du bilan
- ◆ Définition d'un projet professionnel concret et réalisable
- ◆ Élaboration d'un plan d'action (formation, VAE, recherche d'emploi, entrepreneuriat)
- ◆ Remise d'un document de synthèse et accompagnement à la mise en œuvre

Contact

Marion AMOUNY

CPF : une participation forfaitaire de 100 € obligatoire dans certains cas

Publié le 02 mai 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les salariés doivent désormais participer au financement des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF). Mais cette obligation ne s'applique pas dans certains cas. *Service-Public.fr* fait le point sur ce décret du 29 avril 2024.



Toute personne dispose d'un compte personnel de formation (CPF) dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ à la retraite. Ce compte permet de financer en partie ou en totalité une formation professionnelle.

Un décret du 29 avril 2024 fixe de nouvelles obligations pour l'utilisation du CPF à **compter du 2 mai 2024**. Une **participation forfaitaire obligatoire de 100 €** est mise en place pour les personnes souhaitant utiliser leur compte personnel de formation.

Indexée sur l'inflation, cette participation forfaitaire vient d'être **revalorisée au 1er janvier 2025**. Son montant est fixé à **102,23 €** comme l'indique l'arrêté du 26 décembre 2024 qui fixe le taux de revalorisation de la participation pour 2025

Plus d'informations sur le site du service public

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17364>